

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 21 février 1866.)

Le Conseil fédéral a reçu de son Président la communication que dans une audience de hier, l'Envoyé italien, marquis *Caracciolo de Bella*, a présenté ses lettres de rappel et que le comte Terenzio *Mamiani Della Rovere* a remis ses lettres de créance en qualité d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire d'Italie près la Confédération suisse.

Le Conseil fédéral a décidé de recommander à l'approbation de l'Assemblée fédérale la concession que le Grand Conseil du Canton de Berne a accordée, le 20 décembre dernier, pour la construction et l'exploitation d'un chemin de fer par le vallon de St. Imier, savoir de St. Imier aux Convers (frontière bernoise).

Le Conseil fédéral a décrété l'ouverture d'un bureau télégraphique public à la station de chemin de fer de Kiesen (Berne), et a autorisé en même temps son Département des postes à ouvrir des négociations avec les Gouvernements de Vaud et de Neuchâtel pour l'établissement de bureaux télégraphiques à *Echallens* et à *Buttes* aux conditions de l'ordonnance du 6 août 1862.

(Du 23 février 1866.)

Le Conseil fédéral a accordé à M. Jules Othon *Kœnig*, de Bienne, la démission qu'il a demandée le 17 courant de la place de secrétaire d'état-major.

Le Conseil fédéral a nommé :

(le 19 février 1866)

- M. Jean *Edelmann*, de Kappel (St. Gall), buraliste postal et télégraphiste à Rheineck ;
 » Albert *Brunner*, de Brunnadern (St. Gall), commis au bureau des postes de St. Gall.

(le 23 février 1866)

- M. Jules *Bell*, de Lucerne, commis au bureau des postes du dit lieu.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1866
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	08
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	24.02.1866
Date	
Data	
Seite	161-161
Page	
Pagina	
Ref. No	10 060 099

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.